



Moniteur belge

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

27 AOUT 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



N° d'entreprise : **0456 846 244**

Nom

(en entier) : **BCOH**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Waterloo 1589D, 1180 Uccle, Belgique**

Objet de l'acte : Démission et nomination des administrateurs (délégués) - Actionnariat unique

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 31 juillet 2025 :

L'actionnaire unique a pris connaissance et a confirmé, pour autant que de besoin, la démission d'ABSR Holding SA (anciennement connu sous le nom d'ANBEL F SA, fusion par absorption) en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la société ainsi que son représentant permanent Edouard le Grelle avec effet au 31 juillet 2025.

L'actionnaire unique a décidé de nommer M. Edouard le Grelle et M. Marc Van der Veer en tant qu'administrateurs de la société pour une période de six ans, avec effet au 31 juillet 2025.

Pour l'exercice de leurs mandats, les administrateurs susmentionnés ont élu domicile au siège de la société.

Il est rappelé que, conformément à l'article 22 des statuts de la société, la société est représentée dans tous les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel et en justice, soit par deux administrateurs agissant conjointement, soit, mais dans les limites de la gestion journalière, par un délégué à cette gestion.

L'actionnaire unique a décidé de donner une procuration spéciale à Monsieur Maxime Colle, Madame Louise Berrier et Monsieur Thibaut De Brouwer, avocats chez Lydian SRL, ayant son siège à l'Avenue du Port 86c b113, 1000 Bruxelles, chacun agissant seul et avec droit de substitution, afin d'accomplir tous les actes et signer tous les documents nécessaires ou utiles afin de mettre à jour l'enregistrement de la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles au dépôt des résolutions susmentionnées en vue de leur publication aux annexes du Moniteur belge (en ce compris la signature de tous les formulaires de publication et d'autres documents).

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 juillet 2025:

Le conseil d'administration a pris connaissance et a confirmé, pour autant que de besoin, la démission d'ABSR Holding SA (anciennement connu sous le nom d'ANBEL F, fusion par absorption) en tant qu'administrateur délégué de la société ainsi que son représentant permanent Edouard le Grelle avec effet au 31 juillet 2025.

Le conseil d'administration a décidé de nommer M. Edouard le Grelle en tant qu'administrateur délégué de la Société avec effet au 31 juillet 2025 et pour une durée de six ans.

Pour l'exercice de ce mandat, l'administrateur délégué susmentionné a élu domicile au siège de la société.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Conformément à l'article 22 des statuts de la société, la société est représentée dans tous les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel et en justice, soit par deux administrateurs agissant conjointement, soit, mais dans les limites de la gestion journalière, par un délégué à cette gestion.

Le conseil d'administration a décidé de donner une procuration spéciale à Monsieur Maxime Colle, Madame Louise Berrier et Monsieur Thibaut De Brouwer, avocats chez Lydian SRL, ayant son siège à l'Avenue du Port 86c b113, 1000 Bruxelles, chacun agissant seul et avec droit de substitution, afin d'accomplir tous les actes et signer tous les documents nécessaires ou utiles afin de mettre à jour l'enregistrement de la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles au dépôt des résolutions susmentionnées en vue de leur publication aux annexes du Moniteur belge (en ce compris la signature de tous les formulaires de publication et d'autres documents).

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 août 2025 :

Conformément à l'article 2:8, § 4 du Code des sociétés et association, le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration attestant que toutes les actions de la société sont réunies entre les mains d'un actionnaire unique a été déposé au greffe.

Le conseil d'administration a décidé de donner une procuration spéciale à Monsieur Maxime Colle, Madame Louise Berrier et Monsieur Thibaut De Brouwer, avocats chez Lydian SRL, ayant son siège à l'Avenue du Port 86c b113, 1000 Bruxelles, chacun agissant seul et avec droit de substitution, afin d'accomplir tous les actes et signer tous les documents nécessaires ou utiles afin de mettre à jour l'enregistrement de la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles au dépôt de la résolution susmentionnée en vue de leur publication aux annexes du Moniteur belge (en ce compris la signature de tous les formulaires de publication et d'autres documents).

Thibaut De Brouwer
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).
- Limited
distribution